

Barème des honoraires

Applicable au 1er septembre 2024

Transaction

< 180.000 €

10.000 € TTC

> 180.0001 € à 350.000 €

6% TTC

> 350.0001 € à 700.000 €

5,5% TTC

> 700.001 €

5% TTC

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur selon les termes du mandat confié à l'agence et incluent la T.V.A à 20%.